

FRAIS DE DÉPLACEMENT – Moins de 120 km

Tous ces frais sont en vigueur au 28 avril 2024

IC-I	Génie civil et voirie	Résidentiel lourd
Tout le Québec Plus de 65 km 37,50 \$ Plus de 90 km 42,43 \$	Tout le Québec Plus de 60 km 42,03 \$ Plus de 90 km 50,04 \$	0,50 \$/km (payé après 40 km)
Utilisation du véhicule par le salarié		
0,49 \$/km	0,54 \$/km	0,50 \$/km (résidentiel léger & lourd)
Frais de chambre et pension		
137,50 \$/jour	159,00 \$/jour	140,00 \$/jour
Indemnité de repas		
17,00 \$	21,00 \$	17,00 \$
Frais de stationnement		
20,00 \$/jour (avec pièce justificative)	13,75 \$/jour	15,00 \$/jour (avec pièce justificative)